

# Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

## Le SEFPO demande à la Commission des relations de travail d'ordonner un vote syndical pour le personnel scolaire à temps partiel et de session

### La demande pour le personnel de soutien à temps partiel des collèges est prévue pour 2009

Le personnel scolaire à temps partiel et de session (période limitée) aux collèges communautaires de l'Ontario voterait pour se syndiquer en janvier 2009 si la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) dit oui à une nouvelle demande faite par le SEFPO.

Hier, le SEFPO a présenté à la CRTO des milliers de cartes syndicales signées pour faire sa première demande de représenter les travailleurs des collèges depuis que le gouvernement McGuinty a modifié *La Loi sur la négociation collective dans les collèges (LNCC)* le 8 octobre. Cette loi précise les règles à suivre par les syndicats lorsqu'ils font la demande pour représenter les travailleurs à temps partiel et de session des collèges.

En vertu des règles de la LNCC, les travailleurs des collèges sont divisés en quatre unités de négociation séparées : le personnel scolaire à temps plein et à charge partielle; le personnel de soutien à temps plein; le personnel scolaire à temps partiel et de session; et le personnel de soutien à temps partiel.

Le SEFPO représente déjà les deux unités de négociation du personnel à temps plein. Pour représenter l'une ou l'autre unité du personnel à

temps partiel, le syndicat doit montrer qu'il a l'appui (au moyen des cartes syndicales signées) de 35 pour cent du groupe en question à la date à laquelle la demande est faite. Si le syndicat a cet appui, la CRTO ordonne un vote. Si la majorité du groupe vote oui, le syndicat devient son agent négociateur légal.

Le SEFPO a maintenant l'appui requis pour déclencher un vote parmi les membres du personnel scolaire à temps partiel et de session, c'est ainsi a-t-il déclaré à la CRTO hier. Au plus tard le 11 décembre, les collèges doivent fournir à la Commission une liste exacte de tous les membres du personnel scolaire à temps partiel et de session qui travaillaient hier.

« Selon l'appui évident accordé au SEFPO par le personnel à temps partiel et de session des collèges, nous nous attendons sans hésitation à ce que la CRTO ordonne un vote, » a déclaré Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO.

Dans l'intervalle, la signature de cartes syndicales se poursuit dans les collèges. Le syndicat espère faire la demande pour représenter le personnel de soutien à temps partiel des collèges en 2009.

**Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de passer au site Web ou d'appeler la ligne directe : [www.collegeworkers.org](http://www.collegeworkers.org) ou 1-866-811-7274.**

*Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).*